



- LEGENDE**
- Zonage**
- UA : Secteur de centralité
 - UAa : Secteur de centralité spécifique à Nozay
 - UB : Secteur aggloméré résidentiel
 - UH : Secteur résidentiel hors agglomération
 - UC : Espace commercial de périphérie
 - UEc : Secteur économique et commercial
 - UD : Secteur de mixité fonctionnelle
 - UDg : Secteur de mixité fonctionnelle spécifique aux gares
 - UI : Secteur d'équipements
 - UE1 : Parc d'activités structurant
 - UE2 : Parc d'activités secondaire
 - UE3 : Parc d'activités intégré
 - UEr : Site d'activités mixtes au sein d'une zone
 - 1AUB : Secteur à urbaniser à vocation d'habitat
 - 1AUC : Secteur à urbaniser à vocation mixte
 - 1AUE1 : Secteur à urbaniser pour le développement de parcs structurants
 - 1AUE2 : Secteur à urbaniser pour le développement de parcs secondaires
 - 1AUEr : Secteur à urbaniser pour le développement de parcs d'activités mixtes
 - 1AU : Secteur à urbaniser à vocation commerciale
 - 1AUI : Secteur à urbaniser à vocation d'équipements
 - 2AU : Secteur à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - AN : Zone agricole non artificialisée
 - Aeol : Secteur de développement éolien
 - AG : Secteur agricole et agriovotisme
 - AE : Secteurs d'activités en milieu rural (STECAL)
 - AL : Secteurs d'équipements et/ou site de tourisme et de loisirs en milieu rural (STECAL)
 - N : Zone naturelle
 - NL : Secteur naturel d'équipements
 - NC : Secteur de carrières
 - NCV : Secteur naturel de carrières à remettre en état naturel ou agricole
 - NE : Secteur économique de stockage et/ou de production d'énergies renouvelables
 - NF : Secteur naturel forestier
- Secteurs de projet**
- Emplacement réservé
 - Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Trame verte et bleue**
- Milieux humides**
- Cours d'eau et berges à protéger au titre du L151-23 du CU
 - Zone humide protégée au titre du L151-23 du CU
- Bocage et forêts**
- Haie ou alignement d'arbres à protéger au titre du L151-23 du CU
 - Arbre remarquable à protéger pour sa valeur écologique et/ou paysagère au titre du L151-23 du CU
 - Boisements à conserver au titre du L151-23 du CU
- Protection et évolution de l'espace rural**
- Petit patrimoine (calvaires, fous, etc.) à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
 - Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU
 - Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU et pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11
- Risques et nuisances**
- Marge de recul
- Mixité fonctionnelle**
- Linéaire commercial protégé au titre du L151-16 du CU
 - Liaison douce à préserver au titre du L151-38 du CU
 - Liaison douce à créer au titre du L151-38 du CU
- Autres informations**
- Bassin calcaire
 - Zone de présomption de prescription archéologique
 - Plan d'eau
 - Circuit des 7 étangs et autres chemins (tracés à titre indicatif)

Tableau des emplacements réservés

N°	Nom	Surface	Bénéficiaire
ER A1	Élargissement de voirie	1730,4	Commune
ER A2	Création d'une liaison piétonne	353,5	Commune
ER A3	Site de traitement des déchets	194256,1	Syndicat Mixte Centre Nord-Atlantique (SMCNA)

Département de Loire-Atlantique
Communauté de communes de NOZAY



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

**Plan de zonage de la commune de
 ABBARETZ**

Arrêt : 23/10/2024
 Enquête publique :
 Approbation :

3.2 Plan de zonage
 1:14 000

LA BOITE DE L'ESPACE
 URBANISTES ASSOCIÉS

La boîte de l'espace
 18 boulevard Babin Chevaie
 44200 Nantes
 02 40 20 30 57
 contact@laboitedelespace.fr
 www.laboitedelespace.fr

